



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

ARRÊTÉ n°2024 / DCL / 4 - 538
du 15 MAI 2024

portant constitution de la commission de recensement des votes émis dans le département de la Moselle le 9 juin 2024 pour l'élection des représentants au Parlement européen

Le préfet de la Moselle
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code électoral, et notamment les articles L.175 et R.107 ;
- VU** l'article 21 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 modifiée relative à l'élection des représentants au Parlement européen ;
- VU** l'article 14 du décret n° 79-160 du 28 février 1979 modifié portant application de la loi n°77-739 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen ;
- VU** le décret n° 2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;
- VU** la circulaire NOR :IOMA2405098J du 4 avril 2024 du ministre de l'Intérieur relative à l'organisation de l'élection des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024 ;
- VU** les désignations effectuées par le premier président de la cour d'appel en date du 18 mars 2024 ;
- VU** la désignation effectuée par le président du conseil départemental de la Moselle en date du 15 mars 2024 ;
- Sur proposition du secrétaire général ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission chargée d'opérer le recensement général des votes émis dans le département de la Moselle le 9 juin 2024 pour l'élection des représentants au Parlement européen est composée comme suit :

Madame Fabienne Lauer, juge du livre foncier au tribunal judiciaire de Metz, présidente titulaire ;
Madame Nawel De Baudry, juge du livre foncier au tribunal judiciaire de Metz, présidente suppléante ;
Madame Marie-Louise Kuntz, conseillère départementale de la Moselle, membre titulaire ;
Monsieur Patrick Thil, conseiller départemental de la Moselle, membre suppléant ;
Madame Cathy Drouvroy, directrice de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Moselle, membre titulaire ;
Madame Catherine Cavion, cheffe du bureau des élections, de la réglementation générale et des associations à la préfecture de la Moselle, membre suppléante.

Article 2 : Le siège de la commission est fixé à la préfecture de la Moselle à METZ. La commission de recensement des votes se réunira le dimanche 9 juin 2024 à 21 heures, salle Paul Driant.

Article 3 : Les travaux de la commission ne sont pas publics. Les représentants départementaux des listes de candidats peuvent y assister.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle et le président de la commission de recensement des votes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Metz, le

15 MAI 2024

p/ Le préfet,

Le Secrétaire Général

Richard SMITH